



Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	École secondaire catholique de La Vérendrye
Date	2026-04-17
Nom du conférencier invité ou organisation	HMCS GRIFFON Royal Canadian Navy Canadian Armed Forces Government of Canada
Titre de l'activité	Présentation COOP été avec Royal Canadian Navy
Lieu	Bibliothèque, École secondaire catholique de La Vérendrye
Nom des présentateurs	Master Sailor/ Matelot Chef Robert Sevigny Sailor First Class/ Matelot 1 Thayden Little Sobchuk
Thème ou objectif de l'activité et public cible	
<p>Cette activité vise à informer et sensibiliser les élèves du secondaire de 10^e et 11^e aux possibilités de COOP d'été offertes par la Marine royale canadienne et les Forces armées canadiennes, notamment par l'unité HMCS GRIFFON. La présentation permettra de faire connaître les parcours professionnels, les compétences développées, les conditions d'admission et les avantages liés à ces expériences de travail rémunérées. L'activité s'adresse principalement aux élèves de 10^e et 11^e année, particulièrement ceux qui s'intéressent aux carrières en milieu militaire, aux programmes coopératifs et à l'exploration de choix de carrière postsecondaires.</p>	

Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité

Cette activité s'inscrit dans le programme d'Orientation et formation au cheminement de carrière de l'Ontario et soutient les objectifs des programmes de COOP. Elle aide les élèves à explorer des options de carrière concrètes, à faire des choix éclairés et à développer des compétences transférables essentielles telles que le travail d'équipe, la communication et le leadership.

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis

Un kiosque sera mis en place à l'heure du dîner afin de permettre la distribution de documents informatifs.

Date maximale d'affichage

(au plus tard 14 jours avant l'évènement)

2026-04-09

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils scolaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.

Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12^e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.